



**GLOBAL AUDIT**  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**FONDS DE DOTATION DU SECOURS ISLAMIQUE**

« DOTASIF »

10, rue Galvani  
91300 Massy

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

**GLOBAL AUDIT**

91 rue La Fayette 75009 Paris

Tél. 01 53 20 68 60

Email : [olivier.lemoues@orange.fr](mailto:olivier.lemoues@orange.fr)

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS – SAS AU CAPITAL DE 34 000 € - RCS B 411 207 228



# FONDS DE DOTATION DU SECOURS ISLAMIQUE

« DOTASIF »

10, rue Galvani  
91300 Massy

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

Au conseil d'administration,

### **Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du DOTASIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le trésorier sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*WA*

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés les notes de l'annexe des comptes annuels :

- Note « A1 - Evènements significatifs postérieurs à la clôture » concernant l'épidémie de Coronavirus,
- Note « B1 - Immobilisations » concernant les clés de répartition relatives à la décomposition des immeubles. Au 31 décembre 2019, le tableau de variation des immobilisations, sur la ligne « terrains », ne comprend que la valorisation du terrain de Lyon à hauteur de 85 200 euros. Il convient de compléter cette analyse en distinguant la valeur des terrains pour les deux ensembles immobiliers d'Autun,
- Note « B2 - Amortissements » expose les principes retenus concernant l'amortissement des immeubles qualifiés de « placement ». Pour ces immeubles, la valeur résiduelle étant au moins égale à la valeur d'acquisition, il en résulte une base amortissable nulle. Cette position est conforme à la Doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons effectué les vérifications suivantes :

- Revue des principes comptables appliqués,
- Contrôle de la propriété et de la correcte valorisation des immeubles, principaux actifs de votre fonds de dotation,
- Examen des contrats d'assurance afin de nous assurer que les valeurs garanties permettaient une indemnisation suffisante pour la reconstruction des immeubles. Sur ce point, il convient de noter que le contrat d'assurance couvrant les immeubles a été renégocié en 2015. Les conditions du nouveau contrat semblent moins favorables au regard de l'indemnité d'assurance prévue en matières de couverture de la valeur de reconstruction à neuf.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidence et dans les autres documents adressés au conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

W

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou



événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 mai 2020

**GLOBAL AUDIT**

Représentée par Olivier Lemoues



Commissaire aux comptes,  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

# Comptes annuels 2019

## FONDS DE DOTATION DU SECOURS ISLAMIQUE FRANCE

« DOTASIF »

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Siège social : DOTASIF - 10, rue Galvani - 91300 Massy (France)

# SOMMAIRE

<b>Partie 1</b>	<b>Bilan et Compte de résultat</b>	<b>3</b>
•	Bilan	4
•	Compte de résultat	5
<b>Partie 2.</b>	<b>Annexe des comptes Annuels</b>	<b>6</b>
•	Généralités	7
•	Faits caractéristiques de l'exercice	7
•	Principes, règles et méthodes comptables	7
•	Notes sur le bilan	8
•	Immobilisations	8
•	Amortissements	9
•	Etat des échéances des créances et des dettes	10
•	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	11
•	Tableau de variation des fonds propres	11
•	Tableau de variation de s provisions et réserves	12
•	Notes sur le compte de résultat	13
•	Revenus des immeubles	13
•	Détail du compte de résultat	13
•	Charges	14
•	Engagements donnés	14

## Partie 1

# Bilan & Compte de résultat

*ca*

• Bilan de DOTASIF au 31/12/2019 (en Euros)

ACTIF	Brut	Amort. et Provisions	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18	PASSIF	Net au 31/12/18	Net au 31/12/18
<b>Immobilisations Corporelles</b>					<b>Fonds propres</b>		
Terrains	85 200		85 200	85 200	Fonds propres sans droit de reprise	4 736 506	4 233 563
Constructions	2 287 811		2 287 811	2 287 811	Report à nouveau	58 916	25 252
Installations générales et agencements	202 068	86 235	115 833	129 305	Résultat de l'exercice	-33 664	33 664
Immobilisations corporelles en cours							
<b>Immobilisations Financières</b>							
Immobilisations Financières	25223		25223	25223			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 600 302</b>	<b>86 235</b>	<b>2 514 067</b>	<b>2 527 539</b>	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>4 761 758</b>	<b>4 292 479</b>
Clients et comptes rattachés	8 627	8 601	26	-	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Autres créances	188 706		188 706	242 095	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 990	4 872
Disponibilités	2 063 418		2 063 418	1 527 718	Dettes fiscales et sociales		
Charges constatées d'avance			-		Autres dettes	470	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 260 751</b>	<b>8 601</b>	<b>2 252 151</b>	<b>1 769 813</b>	<b>DETTES</b>	<b>4 460</b>	<b>4 872</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 861 053</b>	<b>94 835</b>	<b>4 766 218</b>	<b>4 297 351</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 766 218</b>	<b>4 297 351</b>

• **Compte de résultat DOTASIF au 31/12/2019 (en Euros)**

	2 019	2 018	Ecart	%
Revenus des immeubles	105 860	101 551	4 309	4%
Autres produits			-	#DIV/0!
Reprise sur amortissements et provisions	2 987			#DIV/0!
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>108 846</b>	<b>101 551</b>	<b>4 309</b>	<b>4%</b>
Achats et charges externes	27 892	29 240	-1 348	-5%
Impôts, taxes et versements assimilés	19 246	16 926	2 320	14%
Charges de personnel			-	#DIV/0!
Autres charges de gestion courante	76 415		76 415	#DIV/0!
Dotations aux amortissements et aux provisions	19 563	16 335	3 228	20%
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>143 116</b>	<b>62 501</b>	<b>80 615</b>	<b>129%</b>
<b>RESULTAT D EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-34 270</b>	<b>39 050</b>	<b>-76 306</b>	<b>-195%</b>
Produits des valeurs mobilières et participations	605		605	#DIV/0!
Autres produits financiers		15	-15	-1
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>605</b>	<b>15</b>	<b>590</b>	<b>39</b>
Charges d'intérêts			-	#DIV/0!
Autres charges financières			-	#DIV/0!
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>605</b>	<b>15</b>	<b>590</b>	<b>39</b>
Produits de cession d'éléments d'actif			-	#DIV/0!
Autres produits exceptionnels			-	#DIV/0!
<b>Total des produits exceptionnels(V)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			-	#DIV/0!
Autres charges exceptionnelles		5 400	-5 400	-1
<b>Total des charges exceptionnelles(VI)</b>	<b>0</b>	<b>5 400</b>	<b>-5 400</b>	<b>-1</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>0</b>	<b>-5 400</b>	<b>5 400</b>	<b>-1</b>
<b>Total des produits (I+II+V)</b>	<b>109 451</b>	<b>101 566</b>	<b>4 899</b>	<b>5%</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI)</b>	<b>143 116</b>	<b>67 901</b>	<b>75 215</b>	<b>111%</b>
<b>EXCEDENT ou INSUFFISANCE</b>	<b>-33 665</b>	<b>33 665</b>	<b>-70 316</b>	<b>-209%</b>

Mise à disposition du personnel du Secours Islamique France à DOTASIF selon convention de partenariat signée le 14 mars 2016

<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>	
<b>Charges</b>	<b>2 019</b>
Personnel mis à disposition gratuitement par le SIF	6 086

## Partie 2

# Annexe aux comptes annuels

## A - Généralités

Le bilan de DOTASIF de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présente un total de **4 766 218 €**.

Le compte de résultat présenté sous forme de liste, dégage une insuffisance de **-33 664 €**.

Elle est due aux dons que DOTASIF a constatés en faveur de son fondateur SIF, conformément à son objet statutaire.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Trésorier.

### 1. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

La pandémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de DOTASIF ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

Cependant, si la pandémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, nous pourrions constater une baisse des investissements, des revenus et de la trésorerie.

### 2. Faits caractéristiques de l'exercice

DOTASIF bénéficie de dotations de la part de son fondateur Secours Islamique France (SIF), après approbation de l'Assemblée Générale du Secours Islamique France (SIF). Cette pratique avait pour effet de créer un décalage entre l'exercice de rattachement et celui de l'attribution.

A compter de l'exercice 2019, la dotation rattachée à l'exercice N sera provisionnée à la clôture des comptes en question. Le fondateur SIF entérinera la décision d'une manière irrévocable en Conseil d'Administration. En effet, de manière à ce que DOTASIF reçoive plus rapidement et plus simplement les dotations, il s'est avéré possible de doter directement DOTASIF par le Conseil d'Administration du fondateur SIF, sans attendre la constitution du résultat.

Au 31 décembre 2019, le montant des dotations comptabilisées s'élève à 502 943€. Il comprend à hauteur de :

- 242 846€ au titre de la dotation de 2018 qui est devenue irrévocable par décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2019 du fondateur SIF.
- 260 097€ au titre de la dotation de 2019.

Ainsi la dotation totale s'élève à **4 736 506 €** au 31/12/2019.

DOTASIF suit des règles éthiques pour les placements de ces fonds car il s'agit de la gestion des dons Waqfs reçus par le fondateur SIF (dons immobilisés pour en tirer un fruit qui servira à la réalisation de missions sociales).

### 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 (anciennement règlement CRC 99-03) et du règlement CRC 99-01 du 16 février 1999.



Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, selon les hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la réglementation en vigueur, les méthodes d'évaluation utilisées concernant les actifs et passifs feront l'objet d'un rappel le cas échéant, dans les notes annexes ci-après.



## B- Note du bilan DOTASIF pour l'exercice clos le 31/12/2019

### 1) Immobilisations

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, ont été rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation.

#### Approche par composants :

Propriétaire de plusieurs ensembles immobiliers, DOTASIF a été amené à reconnaître sous cette approche différents composants sur ses actifs.

Nous avons comptabilisé à l'actif les immeubles à leur coût d'acquisition.

Nous avons procédé à la décomposition des actifs.

La variation des immobilisations sur l'exercice se décompose comme suit :

IMMOBILISATIONS	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
<b>Immo. Incorporelles</b>				
Logiciel				
Avance et acomptes versés sur immobilisations incorp.				
<b>Total 1</b>	-	-	-	-
<b>Immo. Corporelles</b>				
Terrains	85 200			85 200
Construction (Lyon)	629 962			629 962
Constructions (Chalet bleu)	368 788			368 788
Constructions (Lofts de Bibracte appartements)	1 491 129			1 491 129
Matériel industriel				
Autres immobilisations corp				
Matériel de bureau et infor.				
Mobilier				
Avances et acomptes				
Immobilisations corp en cours				
<b>Total 2</b>	<b>2 575 079</b>	-	-	<b>2 575 079</b>
<b>Immo. Financières</b>				
Titres de participation	25 223			25 223
Frais liés à l'acquisition des titres de participations				
Dette et caution				
Autres créances immobilisées				
<b>Total 3</b>	<b>25 223</b>	-	-	<b>25 223</b>
<b>Total 1+2+3</b>	<b>2 600 302</b>	-	-	<b>2 600 302</b>

Les biens immobiliers se décomposent comme suit :

- **Les lofts de Bibracte** : logements locatifs composés de dix (10) appartements en copropriété (71400 AUTUN).
- **Domaine chalet bleu** : logements locatifs composés de deux (02) maisons individuelles (71400 SAINT PANTALEON, Lotissement « Le CHALET BLEU »)
- **Local De Lyon** : local commercial (69008 LYON)

Les travaux relatifs aux biens immobiliers « LOFTS DE BIBRACTE » et « DOMAINE CHALET BLEU » ont été achevés en 2013.

La date de mise en service appréciée est celle correspondant à la date de mise en location de ces derniers soit le 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour les LOFTS et le 1<sup>er</sup> août 2013 pour le DOMAINE CHALET BLEU.

Les clés de répartition retenues, correspondant à la décomposition des actifs, sont les suivantes:

- Gros œuvre et façade : 90%
- Installations générales et techniques : 5%
- Agencements 5%

#### **Immobilisations financières:**

Le fonds de dotation a acquis :

- une part sociale de la SCI SIFMASSY auprès de l'association Secours Islamique France en date du 30 décembre 2011 pour la somme de 166 €,
- une part sociale auprès de la SCPI Fair Invest pour un montant de 25 047 €,
- une part sociale de la SCI SIFHABITAT en date du 29 novembre 2018 pour la somme de 10 €.

## **2) Amortissements**

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par DOTASIF et d'autre part la durée d'utilité de ces actifs.

Sur la base de ces éléments, les principes suivants ont été arrêtés :

L'amortissement est effectué en mode linéaire.

Les immeubles de placement d'un fonds de dotation doivent être amortis par composants.

Le montant amortissable est la valeur brute de l'immeuble sous déduction de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est à la fois significative et mesurable ; ce qui au cas particulier des immeubles peut aboutir à un montant amortissable nul.

Au 31/12/2019, la valeur résiduelle de l'ensemble des biens achevés est au moins égale à la valeur vénale de ceux-ci. En conséquence et conformément au plan comptable général (Règlement 2014-03), aucun amortissement n'est constaté à l'exception de ceux correspondant aux agencements et installations.

DOTASIF note que les comptes 2019 auront en conséquence des charges d'amortissement nulles en ce qui concerne les valeurs brutes des immeubles.

Seuls les Installations générales et les agencements font l'objet d'un amortissement, en linéaire sur 15 ans.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

Amortissements	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
<b>Immo. incorporelles</b>				
Logiciel				
<b>Total 1</b>	-	-	-	-
<b>Immo. Corporelles</b>				
<b>Construction (Local)</b>	-			-
Constructions (Chalet bleu)	14 633	2 729	-	17 362
- Gros œuvre & façade	-			-
- Installations générales	7 842	1 475		9 317
- Agencements	6 791	1 254		8 045
Constructions (Lofts de bibracte appartements)	58 131	10 742	-	68 873
- Gros œuvre & façade	-			-
- Installations générales	29 222	5 345		34 567
- Agencements	28 909	5 397		34 306
Matériels industriels	-			-
Matériel de transport	-			-
<b>Matériel de bureau &amp; infor.</b>	-			-
Mobilier	-			-
Autres immos corporelles	-			-
<b>Total 2</b>	<b>72 764</b>	<b>13 471</b>	-	<b>86 235</b>
<b>Total 1+2</b>	<b>72 764</b>	<b>13 471</b>	-	<b>86 235</b>

### 3) Etat des échéances des créances et dettes

L'état des créances et dettes se décompose comme suit au 31/12/2019 :

	Montant Brut	Echéances		
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an	5 ans et plus
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	8 627	26	8 601	
Autres créances	188 706	188 706		
<b>Total</b>	<b>197 333</b>	<b>188 733</b>	<b>8 601</b>	-
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 990	3 990		
Dettes fiscales et sociales				
Autres dettes	470	470		
<b>Total</b>	<b>4 460</b>	<b>4 460</b>	-	-

Les créances clients de 8 627 € se composent notamment à hauteur de :

- 6 092 € de loyers impayés des locataires CAMPOS P & SIMONO, des 10 rues du 22ème BMNS 71400. Ces loyers impayés font l'objet d'une dépréciation pour 100% de leur valeur ;
- 2 509 € de loyers impayés au 31/12/2018 partiellement apurés en 2019. Ces loyers impayés font l'objet d'une dépréciation pour 100% de leur valeur.

Les autres créances de 188 706 € correspondent à hauteur de :

- 186 568 € de compte courant du Secours Islamique France ;
- 411 € de compte fournisseurs débiteurs ;
- 1 400 € d'acompte versé à la MAIF au titre des assurances de 2020 ;
- 327 € de produits financiers à recevoir.

Les dettes fournisseurs de 3 990 € correspondent aux honoraires du CAC provisionnés au titre de l'exercice 2019.

#### 4) Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités s'élèvent à **2 063 418 €** au 31/12/2019. Il s'agit des avoirs détenus en banque.

#### 5) Tableau de variation des fonds propres de DOTASIF

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A+B-C
Fonds propres sans droit de reprise	4 233 563	502 943		4 736 506
Réserve				-
Report à nouveau créditeur	25 252	33 664		58 916
Résultat comptable de l'exercice	33 664	33 664	33 664	33 664
<b>TOTAL</b>	<b>4 292 478</b>	<b>502 944</b>	<b>33 664</b>	<b>4 761 758</b>

Au 31 décembre 2019, les fonds propres de DOTASIF s'élèvent à **4 761 758 €**.

- **Report à nouveau**

Au 31/12/2019 le solde du compte report à nouveau est créditeur de 58 916€ après affectation de l'excédent 2018.

- **Excédent de ressource en attente d'affectation**

Le résultat de l'exercice 2019 est déficitaire de -33 664 €.

Ce déficit correspond au don accordé au fondateur SIF conformément à la décision du Conseil d'Administration du 14 juin 2019. Ce don est égal au résultat de 2018.

En 2019, la gouvernance de DOTASIF a décidé de constater un don à reverser au profit du SIF égal au montant de la rentabilité économique de l'exercice, soit 39 864 € (résultat de l'exercice avant prise en compte du don affecté au titre de 2018 pour un montant de 33 665€).

Pour mémoire, cette décision de donner au SIF est motivée par la réalisation de missions sociales, conformément à l'objet statutaire de DOTASIF et aux modalités de gestions des dons waqf à l'origine des dotations reçues.

• Tableau de variation des provisions et réserves

Tableau des provisions et réserves				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A+B-C
<b>RESERVE</b>				-
Indisponible				-
Statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves				-
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				-
Relatives aux immobilisations				-
Relatives aux stocks				-
Relatives aux autres éléments d'actifs				-
Amortissements dérogatoires				-
Autres provisions réglementées				-
<b>Total (1)</b>	-	-	-	-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				-
Provisions pour litiges				-
Provisions pour amendes et pénalités				-
Provisions pour grosses réparations				-
Autres provisions risques et charges				-
<b>Total (2)</b>	-	-	-	-
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>				-
Sur immobilisations				-
- incorporelles				-
- corporelles				-
- financières				-
Sur stocks et en-cours				-
Sur comptes clients et comptes rattachés	2 631	8 956	2 987	8 600
Autres provisions pour dépréciations	2 864		2 864	-
<b>Total (3)</b>	<b>5 495</b>	<b>8 956</b>	<b>5 851</b>	<b>8 600</b>
<b>Total (1+2+3)</b>	<b>5 495</b>	<b>8 956</b>	<b>5 851</b>	<b>8 600</b>
Dont reclassement de compte à compte		2 864	2 864	
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		6 092	2 987	
- financières				
- exceptionnelles				

*Handwritten signature*



## - Notes sur le compte de résultat

Les notes suivantes concernent les postes les plus importants de l'exercice 2019.

### 1) Revenus des immeubles

Il s'agit :

- des loyers du local de Lyon (loué à l'association Secours Islamique France) pour 72 000 € (loyer mensuel 6 000 € forfait de charges compris) ;
- des loyers et des charges locatives issus de la mise en location progressive des appartements et des maisons pour respectivement 16 400 € (+20% vs 2018) et 17 460 € (+10% vs 2018).

La mise en location des appartements a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2013, celle des maisons le 1<sup>er</sup> août 2013.

Au 31 décembre 2019 :

- 4 appartements sur 10 sont loués sur le domaine de Bibracte.
- Les 2 villas du domaine des « Chalets Bleus » sont louées.

En sus de ces revenus d'immeubles de 105 860 €, DOTASIF a perçu un produit de sa participation à la SCPI Fair Invest pour 605 €.

### 2) Détail du compte de résultat

Comptes	Libellé	2019	2018	Variations	%
708300000	Locations LOCAL LYON	72 000	72 000	-	0%
708310000	Locations MAISONS CHALET BLEU	17 460	15 914	1 546	10%
708320000	Locations APPARTEMENTS LOFTS	16 400	13 637	2 763	20%
761000000	Produits de participation	605	15	590	3935%
781700000	Repris./prov.dépréc.actif circul.	2 987		2 987	
791000000	Transfert de charges d'exploitation				
<b>Produits</b>		<b>109 451</b>	<b>101 566</b>	<b>7 885</b>	<b>8%</b>
606100000	Achats fourn. n/stock. entret/equip	217	-	217	#DIV/0!
614100000	Charges copropriété LYON	2 271	2 548	- 277	-11%
614200000	Charges copropriété CHALET BLEU	3 944	12 551	- 8 607	-69%
614300000	Charges copropriété LOFTS	5 970	2 960	3 010	102%
615130000	ENTRETIENS LYON	317			
615230000	Entretien Intérieur CHALETS BLEUS	982	2 193	- 1 211	-55%
615240000	Entretien Intérieur LOFTS	554	1 300	- 746	-57%
615240000	E&R 371 RUE GARIBALDI 96007	205			
616000000	Primes d'assurance	2 028	1 369	659	48%
618100000	Documentation générale	72			
622600000	Honoraires Commissaires aux comptes	7 980	3 990	3 990	100%
622620000	Honoraires Agence AGORA	1 792	1 911	- 119	-6%
622630000	Honoraires divers	800			
622700000	Frais d'actes et contentieux	1 016	50	966	1933%
627000000	Services bancaires et assimilés	377	369	8	2%
<b>Autres achats et charges externes</b>		<b>27 892</b>	<b>29 241</b>	<b>- 1 349</b>	<b>-5%</b>

635120000	Taxes foncières	15 781	15 586	195	1%
635130000	Autres impôts locaux	3 465	1 340	2 125	159%
<b>Impôts et taxes</b>		<b>19 246</b>	<b>16 926</b>	<b>2 320</b>	<b>14%</b>
654000000	Pertes s/créances irrécouvrables	2 886	15 586	- 12 700	-81%
658000000	Charges diverses gestion courante	73 529	1 340	72 189	5387%
<b>Charges diverses de gestion courante</b>		<b>76 415</b>	<b>16 926</b>	<b>59 489</b>	<b>351%</b>
681120000	Dotations aux amort sur immo corporel	13 471	13 471	0	0%
681740000	Dotation aux provp/dep des créances	6 092	2 864	3 228	113%
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>19 563</b>	<b>16 335</b>	<b>3 228</b>	<b>20%</b>
672000000	Charges exceptionnelles s/ex antérieur	-	5 400	- 5 400	-100%
<b>Autres charges exceptionnelles</b>		<b>-</b>	<b>5 400</b>	<b>- 5 400</b>	<b>-100%</b>
<b>Charges</b>		<b>143 116</b>	<b>67 902</b>	<b>- 1 201</b>	<b>-2%</b>
<b>Résultat</b>		<b>- 33 664</b>	<b>33 664</b>	<b>9 086</b>	<b>27%</b>

### 3) Charges

#### Charges de gestion courante

Elles sont constituées des dons au SIF, à savoir 33 664 € pour 2018 et 39 865 € pour 2019. Ces montants permettent de connaître la rentabilité économique nette tirée des placements (locations d'immeubles et parts de SCPI).

#### Charges de copropriété

Les charges de copropriété des différents immeubles s'élèvent à 12 185 € en 2019 contre 18 059 € en 2018. Depuis 2017, l'entretien et les réparations des biens loués ont été confiés au syndic, alors qu'auparavant c'était DOTASIF qui réglait directement aux prestataires ces charges.

#### Entretien et réparation sur biens immobiliers

Les frais d'entretien et réparations s'élèvent à 1 219 € sur l'exercice. Ils étaient de 3 493 € en 2018.

#### Impôts et taxes

- Taxe foncière Lyon 6 404 €
- Taxe foncière Lofts de Bibracte 7 587 €
- Taxe foncière Villas Chalet Bleu 1 790 €
- TOTAL 15 781 € (15 586 € en 2018)**
- Taxe habitation sur logements vacants 3 465 € (1 340 € en 2018)

#### Dotations aux amortissements et provisions

Sur 2019, la dotation aux amortissements s'élève à 13 471 € et correspond à la dépréciation des agencements et installations des immeubles.

- Lofts de Bibracte 10 742 €
- Domaine Chalet bleu 2 729 €
- TOTAL 13 471€**

#### • Produits exceptionnels :

Néant



## D – Engagements donnés et reçus

Il n'y a aucun engagement sur 2019.